

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 567

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 40 TERDECIES

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'article 40 terdecies dans sa rédaction issue de l'Assemblée nationale. La mise à disposition des données sous format numérique implique d'importants moyens techniques et humains, qui pèseraient sur la capacité du Gouvernement à mener les évaluations de la qualité de l'action publique envisagées. L'anonymisation des données pose également des questions de respect de la vie privée, s'agissant des usagers comme des agents publics.